



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 septembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. LAMBOROT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Nicolas BOURNY pouvoir à M. Jean-Philippe SCHMITT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : DEPLACEMENTS

Constitution du jury de concours d'architecte pour la réalisation de l'atelier-dépôt du réseau de transport en commun sur le site de l'EMM

Une étude d'opportunité et de faisabilité ayant confirmé le potentiel et la faisabilité d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) pour la Communauté de l'agglomération dijonnaise, le Conseil de Communauté a approuvé par délibération en date du 15 mai 2008 le principe de la réalisation d'une infrastructure de transport collectif en mode routier ou guidé.

Le centre d'exploitation et de maintenance (CEM) pour le réseau DIVIA situé rue de Longvic sur la commune de Chenôve est saturé. L'opération de création de deux lignes de TCSP nécessite donc la réalisation d'un nouveau CEM pour ce réseau de transports publics urbains. Le futur centre a pour vocations principales la gestion, l'entretien, la maintenance et le remisage du matériel roulant du réseau DIVIA. Il comprendra également des bâtiments à usage de bureaux destinés aux services administratifs du délégataire et des locaux pour le personnel. Le programme précis de cet équipement sera élaboré lors de la réalisation des études détaillées du TCSP.

La prestation de maîtrise d'oeuvre concernant la réalisation de ce centre fera l'objet d'un concours restreint conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

A l'issue de l'appel à candidatures, au minimum 4 équipes et au maximum 5 seront retenues sur la base de leurs références, compétences et moyens, après avis d'un jury de concours pour établir un projet de niveau « esquisse », sur la base d'un programme technique détaillé qui reste à définir.

L'équipe lauréate sera désignée après avis du jury composé, conformément aux dispositions de l'article 25 du Code des marchés publics, de Monsieur le Président et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis du Bureau

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de procéder** à l'élection de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants du Conseil de Communauté pour siéger au jury,

Une seule liste est présentée :

Titulaires

-Le Président
-M.GERVAIS
-M.ESMONIN
-Mme PETEL
-M.MENUT
-M.PRIBETICH

Suppléants

- Le Président ou son représentant
- M.JULIEN
- M.BACHELARD
- M.SOUMIER
- M.DODET
- M.MASSON

Sont élus :

Titulaires

-Le Président
-M.GERVAIS
-M.ESMONIN
-Mme PETEL
-M.MENUT
-M.PRIBETICH

Suppléants

- Le Président ou son représentant
- M.JULIEN
- M.BACHELARD
- M.SOUMIER
- M.DODET
- M.MASSON

La commission est ainsi composée :

Le Président ou son représentant

Titulaires

-M.GERVAIS
-M.ESMONIN
-Mme PETEL
-M.MENUT
-M.PRIBETICH

Suppléants

- M.JULIEN
- M.BACHELARD
- M.SOUMIER
- M.DODET
- M.MASSON

- **de fixer** à 40 000 € HT le montant de l'indemnité à chacun des candidats sélectionnés et non retenus

- sous réserve qu'ils aient remis une offre conforme au règlement de consultation,
- **d'autoriser** le Président à solliciter l'ensemble des subventions au taux maximum susceptibles d'être accordées pour la réalisation de cet équipement, notamment auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Département, et à **signer** les conventions de financement afférentes.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Publié le **26 SEP. 2008**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 SEP. 2008

